

Clauses générales

Nos locations sont régies par les présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions de location de l'emprunteur, sauf dérogation écrite de notre part.

Le simple fait de passer commande d'une location implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur les présentes c.g..

Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes c.g..

Commandes

Les location ne sont prises en comptes qu'à réception d'un document dûment et lisiblement signé et revêtu d'un cachet commercial, pour acceptation, transmis par courrier ou par fax, accompagné du versement d'un acompte de 30%, sauf dérogation écrite de notre part.

Tarif

Nos prix sont établis suivant les demandes et contraintes du client.

Nos prix s'entendent « départ atelier », et seront majorés des frais de transport fixés forfaitairement.

5. Livraison

En cas d'avarie ou de manque constatés à la livraison, il incombe au destinataire d'en faire mention précise sur le bon de transport et d'exercer tout recours contre le transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les

3 jours, à peine de forclusion, conformément aux articles 105 et 106 du code de Commerce.

Les réclamations éventuelles devront nous être adressées par écrit dans les huit jours suivant la réception de la marchandise, et avant son utilisation.

6. Paiement

6.1 Modalités

A défaut de précisions différentes définies sur le devis ou la confirmation de commande, les règlements seront effectués aux conditions suivantes:

- 20% d'acompte à la commande, permettant la réservation.

- Le solde à la livraison, en contre remboursement, au comptant, net et sans escompte.

6.2 Retard ou défaut

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraînera de plein droit et sans avis préalable:

- La suspension de toutes les commandes en cours.

7. Annulation

Toute annulation dans les sept jours précédent l'installation, à l'initiative de l'emprunteur ne pourra être prise en compte et la facturation ne pourra être annulée. Celle-ci sera à hauteur de 40% du montant pour un motif impérieux.

8. Responsabilité

La SAS LOC SPORT EVENT ne pourra être tenu responsable pour un défaut d'installation dans le cadre ou l'emprunteur installe par ces propres moyens les matériels loués des dommages pouvant survenir aux matériels et personnes.

L'emprunteur n'ayant pas souscrit l'option de surveillance des matériels par nos services, est responsable des matériels loués et sera tenu responsable de tous dégâts sur ceux-ci.

L'emprunteur en cas de dégâts sur les matériels loués devra s'acquitter des frais de réparation plafonné au prix réels des matériels.